

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf du mois d'octobre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le douze du mois d'octobre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne les Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2023**  
**Séance du 19 octobre 2023**

**N° 25**

**Objet : Vente du lot 3 - Zone  
artisanale Saint-Pierre – Le  
Chaffaut**

**Est nommé secrétaire de séance : VILLARD René**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n° 14), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul (à partir du rapport n° 09), COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy (jusqu'au rapport n° 28), HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, KUHN Francis (jusqu'au rapport n° 27), MOULARD Damien, OBELISCO Francine, PAIRE Marie Claude, PARIS Mireille, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PELESTOR Michel, PEREIRA Georges, PIERI Bernard (à partir du rapport n° 02), RISSO Gilbert, SAGNIEZ Simone, SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick

### Etaient suppléés :

COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### Etaient représentés :

BARDIN Chantal a donné pouvoir à ACCIAI Bruno  
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BONZI Maryse a donné pouvoir à FIGUIERE Marie José  
KUHN Francis a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n° 28)  
MULLER Emmanuel a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
SANCHEZ Pierre Bernard a donné pouvoir à SOLTANI Boulares  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BAILLE Denis

### Etaient excusés :

AILLAUD Jean Pierre  
AUZET Guy  
BALIQUE François  
BASSET Françoise  
BOURJAC Bruno  
DOMINICI Pascale  
FLORES Sylvain  
LAQUET Laura

MAGAUD Marie José  
PIERRISNARD Jacqueline  
REBOUL Childéric  
REINAUDO Gilbert  
RICHAUD Véronique  
SAVORNIN Béatrice  
UGHETTO Wendy  
URQUIZAR Danièle

**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur VIVOS Patrick, rapporteur, expose ce qui suit :**

Sous réserve d'obtention du permis d'aménager n° PA 004 046 23 00001 déposé le 13 Juin 2023, autorisant la création du Lot n°3 d'une superficie de 1146 m<sup>2</sup> sur laquelle est édifié un bâtiment de 350 m<sup>2</sup> ;

Provence Alpes Agglomération exploite sous forme de pépinière d'entreprise ce bâtiment en hébergeant deux entreprises : l'Academy Numérique et WLM COMPANY.

Par courrier du 6/12/2022, les dirigeants des deux sociétés Christophe PEREZ et Willy HACCOUN ont sollicité Provence Alpes Agglomération pour acquérir le bâtiment. Installées depuis 2015 dans les locaux, ils souhaitent devenir propriétaires pour réaliser les travaux d'agencement et d'isolation nécessaires pour rendre le bâtiment plus opérationnel pour leurs activités respectives.

L'acquisition est prévue en indivision avec création d'une copropriété.

France Domaine a été sollicité le 7/12/2022 et a estimé la valeur du bien à 230 000 €. Compte tenu des travaux à réaliser, il est proposé de vendre au prix fixé par les domaines.

L'acquisition du lot 3 s'effectuerait par la SCI AC représentée par Monsieur Christophe PEREZ et Mme Monelle ANDREU et la SCI Willemma représentée par M. Willy HACCOUN pour un montant total de 230 000 € HT.

Il est proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Marc BONDIL, Vice-Président en charge du foncier, finances, commande publique, assurance et contrôle de gestion, ou tout autre vice-président qui se substituerait à eux :
- A signer le compromis de vente (d'une durée de 12 mois à compter de la décision du conseil communautaire), et de l'acte de vente rédigé par l'étude de Maître BALCET, notaire à Digne-les-Bains avec la SCI AC représentée par Monsieur Christophe PEREZ ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, et avec la SCI Willemma représentée par Monsieur Willy HACCOUN ou toute autre personne morale qui se sera substituée à lui, pour la cession du lot 3, parcelle AB15 sur la commune du Chaffaut au prix de 230 000 €,
- A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

René VILLARD

PUBLIE LE :

03 NOV. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 31/10/2023

Application agréée E-legalite.com